



Reçu le

20 NOV. 2023

Copler

Saint-Etienne, le 14 novembre 2023

COPLER

**Monsieur Jean-Paul CAPITAN**

*Président*

44, rue de la tête noire

42 470 SAINT-SYMPHORIEN-DE-LAY

N/Ref : 2023.047 PP/pf

**Modification N°1 du PLUi**

Monsieur le Président,

Vous nous avez transmis, pour avis, le projet de modification N°1 de votre Plan Local d'Urbanisme intercommunal et nous vous en remercions.

Cette modification du Plan Local d'Urbanisme a un plusieurs objets :

- La création d'une STECAL sur la commune de Sain-Symphorien-en-Lay pour un espace de stockage lié à un gîte existant ;
- La création d'une STECAL sur la commune de Saint-Victor-sur-Rhins pour l'implantation de deux hébergements de loisir ;
- L'identification d'un nouveau changement de destination d'un bâtiment agricole sur la commune de Saint-Just-la-Pendue ;
- La suppression de la trame d'assainissement sur les bourgs de Cordelle et Pradines.

Le syndicat mixte du SCoT Sud-Loire émet un **avis favorable** pour l'ensemble des modifications.

Vous souhaitant une bonne réception de la présente, je vous prie d'agréer, Monsieur le Président, l'expression de mes salutations distinguées.

Pour le Président, par délégation

**Patrick LEDIEU**

*Vice-Président du SCOT*